

Vœux de l'Ordre 2023

Monsieur le Sénateur,

Madame la Présidente de la FNSEA,

Monsieur le Président du Comité d'éthique animal, environnement, santé,

Mesdames, Messieurs, en vos grades et qualités,

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Je dois vous dire mon plaisir de vous recevoir dans des conditions à l'image de la convivialité vétérinaire pour ces vœux 2023. Dans un « nous » collectif, convenons que l'humanité n'en a, certes, pas terminé avec le COVID-19 ; mais convenons quand même que la science, la connaissance, l'éveil de nos consciences aux ressorts de la crise sanitaire, à la question de la Santé globale, ont permis des progrès significatifs qui nous autorisent à retrouver des conditions de vie quasi-normalisées.

Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser mes remerciements chaleureux et d'amitié aux quatre conseillers nationaux, les DV Ghislaine Jançon, Denis Avignon, Pascal Fanuel et Bruno Naquet, qui lors des élections au renouvellement partiel du Conseil national de novembre

dernier, ont décidé de mettre un terme à leur engagement ordinal. Ce sont ces engagements, sur des temps longs proches de 20 années, au service de la profession vétérinaire, de la qualité des soins et du service rendu aux usagers, sous l'angle permanent de l'intérêt général et de l'intérêt de l'animal, qui font l'Ordre des vétérinaires, la sagesse de ses décisions et la continuité de son action.

A l'occasion de ces élections, les conseillers nationaux m'ont fait l'honneur de me reconduire à la Présidence du Conseil national pour un nouveau mandat de trois ans, pour lequel quatre axes majeurs sont définis :

- Le pilotage des systèmes d'information de l'Ordre des vétérinaires est un champ d'action stratégique devenu sensible en matière d'organisation, en matière juridique et d'un point de vue financier. Maîtriser les systèmes d'information, gérer les bases de données, les observatoires, démontrer notre capacité à faire et notre engagement durable, est gage d'être acteur des décisions concernant la profession vétérinaire et des politiques publiques associées. Le projet Calypso est un formidable accélérateur d'innovations tant pour la profession vétérinaire que pour celui qui en assume le pilotage, l'Ordre des vétérinaires. Au titre des innovations, j'évoque par exemple un outil

informatique visant à faciliter la gestion ordinale des obligations de continuité des soins et de permanence des soins des vétérinaires, mais aussi le projet de construire le réseau d'épidémiologie-surveillance dédié aux animaux de compagnie piloté par l'AFVAC. Vous me permettez de revenir sur Calypso en fin d'intervention.

- Le deuxième axe vise l'interne de l'institution ordinale, la manière dont le Conseil national et les Conseils régionaux remplissent leurs missions. La crise sanitaire, le recours à la visioconférence ou le contentieux relatif aux sociétés d'exercice vétérinaire, sont venus impacter durement les relations et les liens voire l'unité de l'Ordre des vétérinaires. Il me semble que l'institution a besoin de retrouver une ambiance sereine et apaisée dans le fonctionnement de ses Conseils.
- Le troisième axe est la montée en compétence par la formation aux missions de l'Ordre et à la connaissance du cadre réglementaire de l'exercice professionnel par les vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre et par les étudiants vétérinaires.
- Le quatrième axe vise à maîtriser la séquence législative et réglementaire qui s'ouvre en 2023 avec en ligne de mire la loi d'orientation et d'avenir agricoles.

Il m'apparaît artificiel, au risque d'être redondant, de faire un distinguo entre les dossiers traités en 2022 et les dossiers à traiter en 2023. En réalité, ce sont les mêmes ! Je forme tout simplement le vœu que leur niveau de concrétisation augmente significativement en 2023, voire que certains dossiers urgents soient enfin finalisés dès les premiers mois de 2023. J'évoque ici le contrat de suivi sanitaire permanent auquel j'associe la télémédecine vétérinaire. J'évoque, tout en étant conscient du travail qui reste à faire, donc dans un pas de temps naturellement moins serré, le dossier du modèle économique du vétérinaire sanitaire, le dossier de la délégation d'actes vétérinaires aux auxiliaires vétérinaires au sein des établissements de soins vétérinaires, et celui de la biologie vétérinaire.

Non sans une pointe d'humour, je forme le vœu qu'enfin la biologie vétérinaire puisse trouver sa base législative. Elle le mérite ! Elle a démontré sa capacité à faire lors du COVID-19 ! Elle ne peut rester dans le vide juridique dans lequel elle a été reléguée depuis bientôt 10 ans. L'occasion de la loi d'orientation et d'avenir agricoles doit être saisie à cet effet !

Cela étant, je ne voudrais pas vous donner l'impression que les vœux 2023 de l'Ordre des vétérinaires se résument à une opération de cuisine interne entre l'Ordre des vétérinaires et la Direction générale de l'alimentation à laquelle une liste de course serait adressée. La journée

nationale vétérinaire 2022 a été l'occasion d'exprimer les attentes de la profession vétérinaire au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Sa réponse augure une année 2023 prometteuse en termes de finalisation des chantiers en cours.

Comme évoqué lors des vœux de 2022, j'ai la conviction que l'enjeu princeps de la décennie pour les vétérinaires, est leur capacité à répondre au défi de l'accès aux soins vétérinaires !

L'exemple de la médecine humaine, ses difficultés à garantir cet accès aux soins, doit être pour les vétérinaires matière à réflexion : ce n'est assurément ni un modèle à suivre, ni à transposer pour la santé animale. Ayons l'intelligence collective de réfléchir différemment en privilégiant un maillage vétérinaire au service des territoires mobilisant des professionnels généralistes, organisés en équipes à la pratique « mixte », reposant sur un équilibre « canine » « rural » synergique. Le seul constat commun que nous partageons avec nos collègues d'humaine est l'urgence à agir !

La profession vétérinaire est face à des arbitrages qui touchent à ses valeurs : Quelle ambition au profit de la santé animale, du bien-être des animaux, des enjeux de santé publique et de sécurité sanitaire des aliments ou des enjeux « Une seule Santé » ? Comment garantir

l'engagement majeur et central des vétérinaires d'un accès aux soins pour tous les animaux, en tout lieu et en toute situation, y compris en situation d'urgence ?

Je suis convaincu que les réponses doivent être adaptées aux caractéristiques, aux spécificités de chaque territoire. L'appel à manifestation d'intérêt « diagnostic et plan territoriaux » a été une initiative heureuse, une étape décisive pour rendre opérationnel le cadre permettant aux collectivités territoriales ou à leurs regroupements d'aider au maintien ou à l'installation des vétérinaires dans les territoires.

De ces travaux, je retiens, à ce stade, deux points de vigilance :

- L'attractivité des entreprises vétérinaires et la résolution, à l'échelle de l'entreprise ou à l'échelle collective, des problèmes, relèvent avant tout de l'humain et de l'organisation même des sociétés d'exercice vétérinaire, avant d'être économique.
- Une vision prospective du maillage dans chaque territoire est indispensable pour anticiper et agir avant qu'il ne soit trop tard, avant que la seule solution ne vienne que d'un soutien public massif.

Je forme le vœu que des suites, tout aussi opérationnelles, soient données au rapport de synthèse national qui sera rendu fin janvier-début février à Monsieur le Ministre en charge de l'Agriculture :

- La communication et la diffusion large des travaux auprès des territoires, des collectivités, des décideurs, des professionnels doit être une priorité, dans le prolongement de la journée nationale vétérinaire 2022.
- La mise en place d'une instance faitière nationale dont l'objectif est de garantir la continuité de l'action, de suivre et de mesurer la qualité de la relation vétérinaire-éleveur, de piloter et de mesurer les effets et les résultats des actions menées, et de constituer le guichet unique pour orienter les projets naissants. Elle doit s'articuler avec des instances au plus près de chaque territoire, en charge des plans d'actions mais aussi en charge d'établir la vision prospective du maillage à court et à moyen termes pour anticiper les difficultés avant qu'elles ne deviennent insolubles.
- La mise en œuvre de projets pilotes visant à promouvoir la contractualisation et la télé médecine vétérinaire est une étape pratique constituant la suite logique de l'appel à manifestation d'intérêt dès lors que le constat est posé que ces deux sujets génèrent beaucoup de méconnaissance et une bonne dose de méfiance, conditions peu propices à leur développement, alors que le comité de pilotage de l'appel à manifestation d'intérêt est largement convaincu qu'ils constituent en réalité deux accélérateurs d'innovations de nature à fluidifier la relation entre détenteurs d'animaux, vétérinaires et Etat.

Cet appel à manifestation d'intérêt a été une occasion précieuse de faire un état des lieux de la relation éleveur-vétérinaire :

- Constaté que « Le niveau de satisfaction des éleveurs par rapport aux services rendus par leur vétérinaire se situe à un niveau élevé, voire très élevé », est extrêmement positif !
- En revanche, constater que « Le principal reproche adressé aux praticiens concerne le manque de compétitivité du prix sur le marché du médicament », est une inquiétude majeure !

Le sujet est complexe et délicat mais nous ne pourrions pas éternellement faire l'impasse. Il est une source d'insatisfaction des éleveurs. Il est tout autant une source de décrochage de la rentabilité de l'activité rurale au sein des établissements de soins vétérinaires « mixtes » avec une comparaison très défavorable avec la rentabilité de la « canine ». Prenons le temps de comprendre et d'analyser ce dossier dans toutes ses dimensions.

Il renvoie aux travaux de la mission inter-inspections relative à « l'évaluation et la préparation de la feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance » et à la montée en puissance d'un plan Ecoantibio III pour lequel l'Ordre des vétérinaires sera un acteur partenaire, vigilant et lucide.

Il renvoie aussi à la place prépondérante dans la négociation commerciale des médicaments vétérinaires pour le compte des vétérinaires prise par les centrales de référencement. Ces centrales de référencement ne sont pas des établissements pharmaceutiques. Elles ne sont ni autorisées, ni inspectées. Elles ne sont pas non plus des ayants droit du médicament vétérinaire. Elles ne sont par conséquent pas soumises à déontologie et ne sont pas plus visées par les dispositions « avantages », ni « transparence de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ». Le fonctionnement, les pratiques de ce maillon économique devenu majeur et central de la filière du médicament vétérinaire interrogent. Il expose potentiellement à des questions d'indépendance professionnelle des vétérinaires prescripteurs et des étudiants vétérinaires, futurs prescripteurs. Assurément, il expose les acteurs de la filière au droit de la concurrence. Faisons en sorte de conduire la réflexion de manière objective, rationnelle et sécurisée, mais prenons date, agissons qu'il convient de s'attaquer au dossier.

L'observatoire démographique de la profession vétérinaire, couplé aux outils prospectifs, démontre qu'une des clés pour préserver l'accès aux soins vétérinaires est de libérer du temps médical vétérinaire.

La profession vétérinaire permet depuis 2011 la réalisation d'une liste restreinte d'actes vétérinaires à des personnes non titulaires du diplôme de docteur vétérinaire, sous condition de compétences.

Il est désormais venu le moment d'élargir le dispositif de 2011 aux animaux pris en charge au sein des établissements de soins vétérinaires, notamment les animaux de compagnie, sous l'autorité médicale du vétérinaire employeur.

Je crois pouvoir dire objectivement que le Conseil national a acquis une certaine expérience en matière de reconnaissance de compétences et de tenue d'un tableau ou d'un registre national d'aptitude.

Force est de constater que gérer le cadre réglementaire dans lequel les personnes non vétérinaires réalisent des actes d'ostéopathie animale est loin d'être un long fleuve tranquille. Mais les difficultés rencontrées, le contentieux administratif, les pressions politiques incessantes pour faire implorer le dispositif ne sont rien face à l'inertie sinon l'utopie qui consisterait à s'adresser au juge pénal pour faire valoir des pratiques relevant de l'exercice illégal ou qui sont ni plus ni moins du charlatanisme. Vous me permettez de remercier le Cabinet du Ministre, la DGER et la DGAL pour les positions pragmatiques qu'ils expriment sur ce dossier et que j'interprète personnellement comme un soutien au pilotage du dossier « ostéopathie animale » par le Conseil national. C'est, il me semble une

voie efficiente, un modèle vers lequel il faut tendre dès lors qu'il s'agit de faire réaliser des actes vétérinaires à des personnes non titulaires du titre de docteur vétérinaire.

Garantir l'accès aux soins vétérinaires, c'est aussi disposer d'un maillage d'établissements de soins vétérinaires soucieux d'abord des intérêts des animaux, de leurs propriétaires, de la santé publique et moins des intérêts particuliers des actionnaires financiers. Je pourrais reprendre in extenso mes propos tenus à l'occasion des vœux 2022, sauf à les corriger du nombre croissant des procédures administratives et disciplinaires, objets d'une décision ordinaire depuis 12 mois. Autant de dossiers qui finalement se retrouvent désormais englués au Conseil d'Etat. Il est plus que temps que la plus haute juridiction administrative prenne position sur l'interprétation qu'il convient de donner à l'article L 241-17 du Code rural et de la pêche maritime. Ce débat juridique, au demeurant très intéressant en ce qu'il touche à un des principes fondateurs de la profession vétérinaire, l'indépendance professionnelle, a été l'occasion de diverses prises de position juridique claires et de mon point de vue structurantes de la Direction générale de l'alimentation, mais aussi de la Direction générale des entreprises. Elles

soutiennent notamment et de manière constante la conformité des dispositions françaises au droit de l'Union européenne.

Les stratégies d'avocats consistant à noyer l'Ordre des vétérinaires sous une multitude d'écritures, de mémoires, de mémoires en réplique, à jouer l'intimidation, à multiplier les actions auprès de la Commission européenne ou auprès des parlementaires, ne m'impressionnent pas. Le débat est juridique ; il restera juridique !

Depuis 2018, le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires n'a jamais varié dans son interprétation du droit applicable aux sociétés d'exercice vétérinaires. Cette velléité de passage en force n'est pas tolérable. Toute idée de contourner la loi ou de vouloir la modifier pour l'adapter aux intérêts particuliers d'investisseurs financiers est une approche court-termiste qui tôt ou tard ne peut que se retourner contre la profession vétérinaire, contre l'intérêt général, contre l'intérêt de l'animal, contre l'accès aux soins vétérinaires. Je souligne les positions courageuses et sans ambiguïté prises par le Président du Sénat, par le Ministre en charge de l'Agriculture, par la DGAL et par la DGE, que j'analyse comme très proches de celles soutenues par l'Ordre des vétérinaires dans ses décisions ou sa défense devant le Conseil d'Etat. La publication d'une ordonnance relative aux professions libérales réglementées est attendue dans les tous premiers jours de janvier. Elle est un élément important du

dossier que le Conseil d'Etat ne pourra que prendre en compte. Permettez-moi de remercier et de saluer la présence la DGE, ici ce soir ! La présence de la DGAL est tout aussi remarquable, tout en étant plus habituelle ! Merci de votre fidélité aux vœux de l'Ordre.

Si l'accès aux soins vétérinaires revêt à mes yeux une grande importance, c'est qu'il relève d'un engagement éthique vétérinaire fort de prendre en charge la santé et le bien-être de tous les animaux, y compris des animaux des personnes en rupture avec la société ou des familles dont les moyens financiers sont réduits et pour lequel l'animal représente parfois, souvent, le dernier lien social à préserver. Permettez-moi de remercier vivement le Président de la Fédération Vétérinaire pour Tous, le DV Claude Paolino, et à travers lui toutes celles et ceux à Paris et en régions qui s'investissent depuis bientôt deux ans pour redonner vie à la médecine vétérinaire solidaire associative. Le travail effectué est remarquable. En particulier, le travail de prise en charge des animaux des réfugiés Ukrainiens est tout à l'honneur de l'association Vétérinaire pour Tous et des vétérinaires solidaires adhérents. Je tiens à remercier la DGAL pour son soutien financier et tout particulièrement pour la nouvelle aide financière de 950 000 € allouée à Vétérinaire pour Tous pour amplifier ses actions en matière de stérilisation et d'identification des chats. Ce

beau projet de médecine vétérinaire solidaire se construit dans la durée, se structure par étape. Immanquablement, la prochaine étape est d'être reconnu d'utilité publique.

Pour clôturer ces vœux 2023, permettez-moi de revenir un instant sur le projet de système d'information Calypso. Permettez-moi de m'arrêter sur le travail conséquent déjà accompli. Permettez-moi de saluer et de remercier les personnes qui au sein de la DGAL, de la société Phylum ou du service informatique du Conseil national, regroupées en un comité de suivi construisent au quotidien Calypso : Nous en sommes au 42^{ème} cosuiv !

Alors vous dire que tout est simple et facile, je n'irai pas jusque-là !

Vous dire que l'équipe projet fait face à de multiples aléas et contingences : C'est la réalité quotidienne d'un projet informatique de cette ampleur. L'agilité et les plans B sont notre devise !

2023 sera une année particulière et intense pour Calypso : J'ai l'immense fierté de vous annoncer le lancement du premier processus métier n°4 dédié à la remontée par les ayants droit des données de cession des médicaments vétérinaires contenant des antimicrobiens, **le mardi 14 mars 2023.**

Bien entendu, il s'agit d'une première fonctionnalité urgente et priorisée afin de permettre aux vétérinaires et à l'ANMV de répondre, pour la France, aux exigences européennes en la matière.

Bien entendu, cette première étape en appelle d'autres tout au long de 2023 selon un calendrier qui sera précisé dès lors que le processus métier sera en test. J'évoque là le module « formation médicale continue », le module « d'identification et de gestion des droits des auxiliaires vétérinaires », le module de « dématérialisation de la désignation du vétérinaire sanitaire ou du vétérinaire traitant en charge du suivi sanitaire permanent » mais aussi les processus métiers n°2 et n°5 relatifs à la « modernisation du flux de données des élevages ruminants vers les vétérinaires habilités ».

De mon point de vue, le lancement réussi de Calypso ne peut se concevoir sans la mise en production d'une diversité de fonctionnalités positives et utiles aux vétérinaires, toutes espèces confondues : C'est ce à quoi je me suis engagé auprès de la profession vétérinaire. C'est ce à quoi je vais m'attacher tout au long de l'année 2023.

Permettez-moi de lancer officiellement, en cet instant, le compte-à-rebours Calypso : Nous sommes à J-70 !

Pour paraphraser un célèbre vétérinaire : le veau se présente bien !

Attendez-vous dans ce laps de temps des 70 jours à une montée en puissance de la communication Calypso. Je vous présente dès à présent la mascotte du projet Calypso : **Malo, le petit manchot !**

A chacun de vous, (**) dans le cadre vos responsabilités et (**) de vos mandats électifs,

A chacun des vétérinaires (**) et des étudiants vétérinaires,

A chacun des élus (**) et des collaborateurs de l'Ordre des vétérinaires,

Je forme le vœu que 2023 vous garde en pleine santé,

Je forme des vœux (**) sincères et chaleureux (**) d'une bonne et heureuse année 2023, (**) à partager avec celles et ceux qui vous sont chers,

J'exprime le souhait que perdurent l'excellence de nos relations (**) et l'excellence de la coopération entre nos différentes organisations,

Le moment est maintenant venu de vous inviter à un instant de convivialité, (**) cher aux vétérinaires.

Belle et Excellente année 2023 !

Jacques GUERIN - Président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires